

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
MARDI 15 MAI 2018 – 9H30 - MOSTUÉJOULS**

**ÉTAT DES PRÉSENCES**

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Présent	Guy DE SOUSA	
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	André BOUDES	Excusé	Irène LEBEAU	Présente
	Madeleine MACQ	Présente	Régis VALGALIER	
CC Gorges-Causses-Cévennes	Jean-Luc AIGOUY	Présent	Agnès BADAROUX	Présente
	Henri COUDERC	Excusé	Xavier GALLETTO	
	Serge GRASSET	Présent	Daniel GIOVANNACCI	
	René JEANJEAN	Présent	Francis SÉVAJOLS	
	Michel VIELLEDENT	Excusé	Roland SOURNAT	
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Présent	Christophe SAINT-PIERRE	
	Hubert GRANIER	Excusé	Alain ROUGET	
	Bernard POURQUIÉ	Mandat G. Prêtre	Danièle VERGONNIER	
	Claude ALIBERT	Excusé	Max DALET	Présent
	Paul DUMOUSSEAU	Présent	Simone GÉLY	
	Guy PUEL	Présent	Esther CHUREAU	
CC Larzac et vallées	Lionel CAYRON	Excusé	Stéphanie ANDRIEU	
	Sylvain GOUBY	Présent	Thierry CADENET	
	Yves MALRIC	Excusé	Henri REGORD	
CC Lévézou-Pareloup	Patrick CONTASTIN	Présent	Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Gil CLOIX	Présent	Patrick MALLEVIALE	
	Pierre PANTANELLA	Présent	Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Agnès BADAROUX

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Jean-Jacques CHARLES (responsable du service « environnement » à la CC Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (chargée de missions « rivières » au Parc naturel régional des Grands causses), Anne GÉLY (animatrice du SAGE<sup>1</sup> Tarn-amont au SMBVTA<sup>2</sup>), Noémie JEANJEAN (responsable du service « eau – gemapi<sup>3</sup> » à la CC Causses- Aigoual-Cévennes-Terres solidaires), Jacques MAURY (1<sup>er</sup> adjoint au maire de Mostuéjols), Michel MEYRUEIX (chef de poste à la Trésorerie de La Canourgue), Laura PESSATO (stagiaire au SMBVTA)

<sup>1</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

<sup>2</sup> Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

<sup>3</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 avril 2018

### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL : COMPTABILITÉ, FINANCES

- Définition des modalités de calcul et d'appel des participations des membres du syndicat
- Fixation des durées d'amortissement des immobilisations incorporelles du syndicat mixte
- Indemnités au receveur syndical
- Compte administratif 2018 du SMGS – Compte de gestion 2018 du SMGS – Affectation du résultat 2018 du SMGS
- Budget primitif 2018
- Ligne de trésorerie

### ACTIONS

- 7<sup>e</sup> programme d'interventions en milieu scolaire (2018-2019)

### QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc Aigouy, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), ouvre la séance. Agnès Badaroux est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2018

J.-L. Aigouy rappelle que la séance était dédiée à l'organisation du syndicat mixte (reprise des emplois, règlement intérieur, règlement de fonctionnement...) et la reprise des engagements des structures anciennement compétentes sur le grand cycle de l'eau (animation du SAGE, du contrat de rivière et du Papi<sup>4</sup>, missions des techniciens de rivières, PPG<sup>5</sup>, actions en cours...).

→ **Adopté à l'unanimité**

## DÉFINITION DES MODALITÉS DE CALCUL ET D'APPEL DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT – DE 2018\_041

J.-L. Aigouy rappelle que la clé de répartition du financement du fonctionnement général et des actions a fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre des comités de pilotage réunis avant la création du syndicat mixte, et qu'il n'y a donc pas lieu de revenir dessus. Cette clé est basée à 30% sur la surface incluse dans le bassin versant, à 50% sur la population au prorata de la surface dans le bassin, et à 20% sur le potentiel fiscal communal par habitant au prorata de la surface dans le bassin.

Le comité syndical doit également acter les modalités d'appel des participations. Le président propose que, pour le fonctionnement général, 80% de la cotisation soit appelée suite au vote du budget, et le reste au cours du second semestre. Gérard Prêtre propose que, à partir de 2019, 60% de la cotisation soit appelée en début d'année, sans attendre le vote du budget, ce que Michel Meyrueix confirme possible étant donné qu'il s'agit de fonctionnement. Cette proposition est approuvée.

Pour les actions, le président propose que 100% du montant des participations des membres soit appelé lors du lancement de la mise en œuvre de l'action. Pierre Pantanella demande comment sera gérée la TVA. Anne Gély répond que, si le projet est éligible au FCTVA<sup>6</sup>, cette récupération sera faite par le SMBVTA et ne sera donc pas incluse dans la part des communautés de communes. En revanche, le syndicat devra attendre deux ans pour la récupérer. G. Prêtre indique que, pour les gros projets, il sera difficile de demander aux membres de payer la totalité de leur part en une seule fois. A. Gély indique que les projets pluriannuels feront l'objet d'un découpage par exercice budgétaire.

<sup>4</sup> Programme d'actions de prévention des inondations

<sup>5</sup> Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau

<sup>6</sup> Fonds de compensation pour la TVA (16,404%)

M. Meyrueix confirme qu'un bilan pourra être établi à la fin de chaque action et que, en cas de déséquilibre financier (manque de participation des membres ou trop-perçu par le SMBVTA), l'équilibre pourra être réalisé.

Patrick Contastin rappelle que, sur l'unité géographique (UG) « Muse et Lumensonesque », la principale communauté de communes concernée, celle de la Muse et des rases du Tarn, a refusé d'adhérer au SMBVTA, ce qui pose question pour les futures actions à mener. A. Gély indique que, en 2018, c'est de l'animation qui sera réalisée sur cette UG. Mais dès que des actions vont être envisagées, notamment dans le cadre du contrat de rivière, une entente devra en effet être trouvée avec cette communauté, soit par adhésion, soit par convention dans l'attente d'une adhésion.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU SYNDICAT MIXTE – DE 2018\_042

M. Meyrueix explique que le SMBVTA récupère une partie de l'actif du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS). Si une partie des amortissements à réaliser peut être constatée à en utilisant les réserves du compte 1068, une autre partie restera à amortir.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### INDEMNITÉS AU RECEVEUR SYNDICAL – DE 2018\_043

→ **Adopté à l'unanimité**

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SMGS – COMPTE DE GESTION 2018 DU SMGS – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU SMGS – DE 2018\_044

M. Meyrueix présente les résultats du SMGS pour le premier trimestre 2018. Il précise que le déficit comptable a été soldé par les réserves du compte 1068 reprises du Sivom qui précédait le SMGS.

Il est précisé que le vote des comptes administratifs et de gestion et l'affectation des résultats devront également être faits pour le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou lorsque leurs documents seront disponibles.

Le président quitte la salle. Madeleine Macq, doyenne de l'assemblée, fait procéder au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### BUDGET PRIMITIF 2018 – DE 2018\_045

J.-L. Aigouy, M. Meyrueix et A. Gély présentent le projet de budget 2018. On distingue le fonctionnement général et les actions. La majorité des actions en section d'investissement sont des opérations sous mandat, qui nécessiteront le passage de conventions entre le SMBVTA et la ou les communautés de communes concernées. M. Meyrueix rappelle que les diverses participations seront versées par les membres du SMBVTA c'est-à-dire les communautés de communes, et non les communes.

A. Gély précise que figurent parmi les actions les tranches de gestion annuelles issues des PPG. Il est toutefois très probable qu'aucune subvention ne soit octroyée en 2018 par l'agence de l'eau sur ces actions, la décision étant alors reportée à 2019. Le comité syndical acte le fait que les travaux ne pourront se faire que lorsque ces subventions seront acquises.

Céline Delagnes, sur la base d'un courrier adressé au Parc des Grands causses par un loueur de canoës sur la Dourbie, lance le débat sur la prise en charge des travaux urgents dans le cadre des PPG, par exemple l'enlèvement des arbres dangereux dans les rivières. Ces urgences sont récurrentes en été sur le Tarn de Blajoux à Millau et sur la Dourbie. Si les élus s'accordent sur la nécessité que le SMBVTA puisse traiter en urgence ces problèmes afin de rendre aux administrés un service de proximité opérationnel, ils conviennent également de l'importance d'impliquer davantage les loueurs du Tarn et de la Dourbie. En effet, par sa mission de gestion intégrée<sup>7</sup> des arbres sur les berges ou dans les rivières risquant de former

<sup>7</sup> La gestion intégrée vise à prendre en compte la rivière dans son ensemble afin d'éviter que les travaux envisagés aient des impacts qui pourraient se révéler plus négatifs que positifs d'un point de vue global.

des embâcles et ainsi d'aggraver les inondations, le syndicat mixte contribue à la sécurisation de la pratique des activités nautiques sans que cela soit directement son rôle. Un arbre qui risque de tomber ou qui tombe dans la rivière en été devra dans tous les cas être traité avant les crues donc son retrait peut être anticipé de façon à servir également à la sécurité des pratiquants de canoës. Néanmoins, les loueurs, dont l'activité économique dépend totalement de la rivière (qualité, sécurité, etc.) doivent impérativement s'impliquer dans cette gestion. Guy Puel appelle également à ne pas oublier le rôle primordial des riverains. Ainsi, en parallèle des travaux d'urgence, un gros travail de sensibilisation des loueurs et des riverains doit être lancé.

Ces travaux d'urgence peuvent être budgétisés en dépenses imprévues (022) ou être évalués dans chaque tranche annuelle des PPG par l'application d'un taux (10% en général) sur les dépenses prévues, entrant ainsi dans les dépenses éligibles aux subventions. Il est rappelé qu'en 2018 aucune aide de l'agence de l'eau ne devrait être accordée pour les PPG.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### LIGNE DE TRÉSORERIE – DE\_2018\_046

J.-L. Aigouy propose de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### 7<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (2018-2019) – DE\_2018\_047

A. Gély explique que l'action, menée depuis l'année scolaire 2012-2013, entre dans le cadre du contrat de rivière. Auparavant, l'autofinancement était pris en charge par les communes responsables des écoles qui demandaient des interventions ou, en cas de refus de la commune, par les établissements scolaires directement (associations des parents d'élèves...). Il est désormais proposé que le SMBVTA prenne en charge l'autofinancement de cette action, considérée comme de type 1 (mutualisation totale). Irène Lebeau demande pourquoi aucune intervention n'est prévue dans le Gard. A. Gély répond que, lors du lancement de l'action, le Département du Gard intervenait sur le thème de l'eau et il avait été convenu que le syndicat mixte n'intervienne pas. Les représentants de la CC Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires demandent que leur secteur soit intégré à l'action. À cet effet, il est proposé d'ajouter une enveloppe de 1 000 € (budget 2019). A. Gély se renseignera pour savoir si des financements du Département ou du SMD<sup>8</sup> sont possibles.

→ **Adopté à l'unanimité**

<sup>8</sup> Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard